



# Un rapport parlementaire pointe à son tour le malaise des prisons

**GRAND CONSEIL • La Commission de gestion évoque la surpopulation, un encadrement insuffisant et un service pénitentiaire «caporaliste».**

**ARNAUD CREVOISIER**

Dans son précédent rapport annuel, la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) s'était inquiétée de la surpopulation des prisons vaudoises. La mort de Skander Vogt, asphyxié dans sa cellule de Bochuz, a depuis lors jeté une lumière crue sur les dysfonctionnements du Service pénitentiaire (SPEN) et la condition carcérale.

A la suite de l'enquête de l'ancien juge fédéral Claude Rouiller, dont elle reprend plusieurs recommandations, la COGES dresse, dans son dernier rapport présenté hier, un état des lieux sévère. Et demande instamment de «reconstruire» un service pénitentiaire dont la modernisation «a pris des années de retard», selon les termes du rapporteur Claude Schwab. «Le 11 mars 2010, Skander Vogt n'a pas seulement mis le feu à sa cellule; c'est tout le SPEN qui s'est embrasé», illustre le député socialiste.

## Travail à flux tendu

Le rapport revient sur les conséquences de la surpopulation, «qui imposent des conditions de cohabitation dans la même cellule, difficiles à gérer par les responsables d'établissement et les agents pénitentiaires, et à vivre au quotidien par les détenus». Certes, plusieurs projets sont en cours: un établissement de semi-détention à Lausanne, un établissement pour mineurs à Palézieux, une extension de Bochuz et une unité dite de réinsertion pour les détenus atteints de troubles psychiques.

«Mais cette politique à moyen terme ne saurait résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui au quotidien dans des établissements surchargés ou peu adaptés à la prise en charge de détenus présentant de graves troubles de comportement», notent les auteurs. Car le problème n'est pas que spatial, il concerne aussi l'encadrement: «(...) on travaille à flux tendu, à la merci d'incidents ou d'absences pour maladies, congés ou temps de formation qui mettent les agents sous pression et les privent parfois du temps «à perdre» pour être à l'écoute des détenus», pointe l'audit.

Parmi les mesures prises par le chef du Département de l'intérieur, Philippe Leuba, la dotation de quinze postes de surveillants supplémentaires reste à cet égard insuffisante, commente Claude Schwab. «Il y a une tension permanente, aussi bien chez les agents de détention que dans les directions d'établissement», ajoute le député. Et de pointer «une escalade de la violence», même si, à ce jour, le rapport ne relève heureusement «que peu d'incidents qui mettent en péril la sécurité des agents».

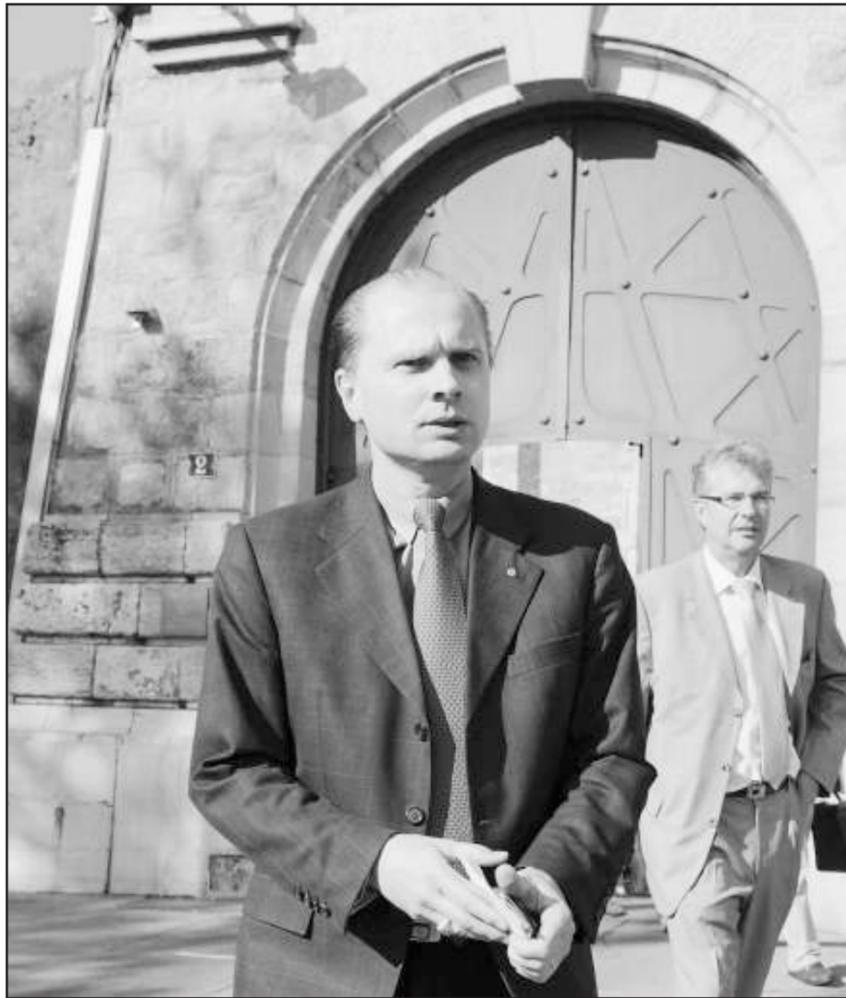
## «Règles dirigistes»

Le fonctionnement hiérarchique du SPEN et sa «culture d'entreprise» sont aussi en proie au malaise. Les confidences recueillies évoquent un «système caporaliste» et cloisonné, des «règles dirigistes», un «écrasement du personnel». La commission en appelle donc à un meilleur encadrement ainsi qu'à une revalorisation des métiers du pénitentiaire. Elle ne se prononce pas encore sur les mutations en cours au sein de l'état-major du SPEN.

En revanche, le rapport revient sur le changement intervenu l'été dernier à la tête de ce service: au moment de la publication du rapport Rouiller, Catherine Martin était remplacée par Denis Froidevaux (actuellement chef ad interim du SPEN). La commission s'étonne que «l'ancienne cheffe de service, qui a été publiquement décrite comme incapable de mener les réformes nécessaires, avait eu depuis sa nomination trois entretiens d'appréciation qui se sont soldés par des qualifications positives».

## Vétusté au Bois-Mermet

Au chapitre des ressources humaines, la question des piquets de direction constitue un problème lancinant. La COGES estime prioritaire que chaque prison dispose d'un responsable à même de gérer une situation de crise la nuit ou le weekend. Or, à



Le 27 avril 2010, le conseiller d'Etat Philippe Leuba et le commandant de la police cantonale, Jacques Antenen, devaient intervenir pour apaiser les détenus du Bois-Mermet, qui refusaient de regagner leur cellule après leur promenade. La vétusté de la prison lausannoise est épinglée par le rapport de la COGES. KEYSTONE-A

l'exception de Bochuz, «les autres établissements n'ont pas d'adjoint de direction, ce qui limite le nombre de personnes pouvant intervenir à ce niveau», lit-on.

Le problème des piquets se pose aussi dans le cadre des rapports entre le SPEN et le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires (SMPP), qui dépend du Département de l'action sociale et de la santé. En dehors des horaires de permanence du service médical, la distribution de médicaments incombe aux surveillants. Se pose dès lors une question de principe sur l'étendue du secret médical, alors que «les agents de détention souhaitent recevoir plus d'informations utiles à leur prise en charge des détenus». «Il y a des discussions

en cours et une allocation de ressources supplémentaires pour le SMPP, mais cela ne nous a pas paru suffisant», précise Claude Schwab.

On relèvera encore l'état de décrépitude de la prison du Bois-Mermet: «La vétusté d'un bâtiment où il faut conjuguer les impératifs de sécurité et la sauvegarde d'un patrimoine oblige à faire preuve d'astuce pour résoudre des problèmes concrets comme celui des portes de cellule.» Aux yeux de la commission, «en plus des projets de construction de nouveaux établissements se pose dès maintenant la question du remplacement du Bois-Mermet, en lien également avec le projet Métamorphose à Lausanne». I

## Pénurie de policiers et de lits en EMS

**Les députés de la commission de gestion ont passé au crible le fonctionnement des services de l'Etat. Aperçu de quelques-unes des principales observations formulées à l'adresse du Conseil d'Etat.**

**GENDARMES** «Nous sommes extrêmement inquiets quant à la capacité du canton à pouvoir maintenir un degré de sécurité important», déclare Yves Ferrari (les Verts). En cause, le manque d'effectifs de la gendarmerie. La création des Agents de transferts et de surveillance (ATS) et la réforme policière 2012 ne permettront pas de compenser la quinzaine de postes qui étaient vacants à fin 2010, estime la COGES. «Par ailleurs, la formation de gendarmes supplémentaires, en plus des gendarmes actuels, peine à compenser les départs à la retraite et ne pourra se faire en une année en raison des structures de l'Académie de Savatan», note le rapport.

**EMS** «De même que dans d'autres régions du canton, le manque de

places en EMS dans la région de la Broye pose un problème immédiat d'engorgement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), l'état de santé de plusieurs patients ne permettant pas leur retour à domicile», constate la commission. Un problème que l'on retrouve aussi de manière permanente au CHUV, précise Jean-Luc Chollet (udc), qui en appelle à créer davantage de lits. Dans le cas de la Broye, la COGES enjoint le Conseil d'Etat à envisager des solutions communes avec le canton de Fribourg.

**APPRENTIS** «Dans certains services, on remarque une baisse du nombre d'apprentis et un manque de volonté, voire un renoncement à engager des apprentis», relève la COGES, qui demande des clarifications.

Pour sa présidente, Anne-Marie Depoisier (PS), «l'Etat doit être exemplaire dans le nombre d'apprentis qu'il engage, mais aussi dans la manière dont il les forme».

## VOTATION CANTONALE

# Les antinucléaires ont de pudiques adversaires

**JÉRÔME CACHIN**



Les organisations écologistes appellent à voter non le 15 mai sur le projet fédéral d'enfouissement de déchets radioactifs en couches géologiques profondes. Hier devant la presse, des représentants du WWF, de Pro Natura, de l'Association pour le développement des énergies renouvelables (ADER) et de Sortir du nucléaire ont plaidé pour le refus. C'est l'unique objet nucléaire soumis au vote consultatif des Vaudois qui reste au calendrier après la catastrophe de Fukushima. Les questions sur les projets de centrales nucléaires ont, quant à elles, été retirées: Berne a gelé les dossiers.

Les arguments des organisations ne sont pas différents de ceux du comité inter-partis qui avait ouvert les feux le 30 mars. Normal: ils appartiennent au même groupement, «Avenir sans nucléaire». Pour le président de Sortir du nucléaire, Philippe de Rougemont, la votation sur les déchets «a été organisée sous la contrainte politique de construire de nouvelles centrales». Fukushima est passé par là et la perspective de construire de nouvelles centrales paraît aujourd'hui peu probable. Dire non le 15 mai, c'est donc refuser les nouvelles centrales, au cas où elles reviennent sur le tapis.

Les organisations préconisent de stocker les déchets dans des tunnels, pour qu'ils soient en permanence accessibles et contrôlés, tout en qualifiant cette solution de «transitoire», toute solution définitive étant, dans le domaine nucléaire, «impossible».

Alors que les antinucléaires vaudois en sont à leur deuxième point de presse et que leur tract se niche dans toutes les boîtes au lettres du canton, que font donc les pro-nucléaires? Ni affiches, ni annonces, ni tous-ménages, ni conférence de presse, ni communiqué de presse, ni même constitution d'un comité. Bref, ils se taisent, sauf si on les interroge. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) était bel et bien chargée de coordonner cette campagne du 15 mai. Fukushima est passé par là et la CVCI ne prévoit pas de dépenser un franc pour promouvoir l'avenir du nucléaire et l'enfouissement des déchets.

**Directrice de la CVCI** et députée libérale, Claudine Amstein réfute un quelconque effet Fukushima: «Nous avons mis notre priorité sur les deux autres votations cantonales», invoque-t-elle. Et puis ce n'est que consultatif. «Et c'est quand même bien différent de la votation consultative de 2009 sur la prolongation de Mühleberg», ajoute le conseiller national UDC Guy Parmelin. L'enfouissement en couches géologiques profondes est aussi une solution pour les déchets des centrales existantes et du monde médical, selon eux. La votation a donc lieu d'être indépendante de la question des centrales, arguent-ils.

**Et que fait le Conseil d'Etat?** Officiellement, il a recommandé le oui. Mais la ministre Jacqueline de Quattro ne convoquera pas la presse pour le redire. Cela a déjà été fait une fois, lors de l'annonce du report des votations sur les centrales, le 23 mars. I

## EN BREF

### FRÉQUENCE BANANE

## La radio uniquement sur le net

Fréquence Banane continue d'exister, mais uniquement sur internet. La fréquence FM de 92.4 attribuée durant un mois par an à la station des étudiants des campus lausannois et genevois ne sera plus disponible dans le futur. Fréquence Banane a cessé d'émettre depuis son antenne située à l'EPFL vendredi à minuit après quatre semaines d'émissions live en FM, a-t-elle indiqué dans un communiqué. La radio disposait d'une concession temporaire d'un mois par an accordée par l'Office fédéral de la communication et renouvelable d'année en année. L'avenir est incertain. La fréquence 92.4 ne sera plus disponible dans le futur car l'OFCOM l'a attribuée à une autre radio, a expliqué Quentin de Lattre, responsable de la communication. Fréquence Banane ne restera pas muette pour autant. Elle est désormais disponible sur le site internet [www.frequencebanane.ch](http://www.frequencebanane.ch), sur le câble dans la région lausannoise (94.55 Mhz) et sur plusieurs applications mobiles (Iphone et Android). La station envisage également de s'orienter vers le numérique. ATS

### LAUSANNE

## Un ado blessé au couteau lors d'une bagarre à la place Bel-Air

Hier à 17 heures, plusieurs personnes ont signalé à la Police de Lausanne qu'une bagarre se déroulait à proximité de la place Bel-Air, au centre-ville. Arrivés sur les lieux, les agents de Police-secours ont constaté qu'un jeune homme de 16 ans avait reçu un coup de couteau à une épaule. L'auteur présumé, âgé de 31 ans, qui se trouvait encore à proximité, a été rapidement interpellé et conduit à l'Hôtel de police. La jeune victime, dont les jours ne sont pas en danger, a été prise en charge par une ambulance, puis conduite dans un établissement hospitalier. Les premiers renseignements recueillis par les agents démontrent que l'auteur présumé et la victime se connaissent. Une enquête est menée par les inspecteurs de la Police judiciaire de Lausanne, sous l'autorité du procureur. LIB